



FAQ CPOM AHI : un nouvel outil pour les gestionnaires du secteur

📅 Publié le 25 juillet 2025

👤 De Uniopss

GESTION - FINANCEMENT

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ANALYSE

INFO NATIONALE



L'Uniopss, soutenue dans ce travail par la DIHAL, a réalisé une foire aux questions (FAQ) pour soutenir les gestionnaires du secteur Accueil-Hebergement-Insertion (AHI) dans leur démarche de

contractualisation.

L'Uniopss est attaché à une bonne élaboration des CPOM, qui constituent un outil de nature à permettre aux acteurs de l'hébergement d'adapter leur offre de service aux besoins des personnes accueillies, hébergées et logées, de mesurer l'efficacité des actions qu'elles mènent, d'encourager l'innovation et de bénéficier d'une vision pluriannuelle de leurs actions et des financements accordés par l'Etat.

Cependant, pour élaborer ces CPOM, il est nécessaire que s'instaure un dialogue de qualité entre les acteurs associatifs et l'Etat. C'est à cet objectif que s'attache la Foire aux questions réalisée par l'Uniopss.

Ce document précise notamment les enjeux de l'élaboration d'un CPOM, son périmètre, le contenu qu'il peut recouvrir, les délais de son élaboration et enfin les accompagnements possibles pour les acteurs associatifs.

Rédigée par l'Uniopss en étroite collaboration avec la DIHAL, cette FAQ est le résultat de la compilation des incontournables identifiés par l'Uniopss en cette matière et des questions qui ont déjà été remontées aux Uniopss qui accompagnent les démarches locales de contractualisation.

Elle a été élaborée en concertation et avec la contribution active des Uniopss, notamment Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est et Centre Val de Loire.

Accéder ci-contre à la FAQ CPOM AHI

Analyse - synthèse de documents du 25/07/2025

Auteur du document : Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

113.62 Ko